

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Animation

- Université Toulouse II – Jean Jaurès – UT2J

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Toulouse II – Jean Jaurès – UT2J

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle mention *Intervention sociale* spécialité *Animation*, ouverte depuis septembre 2009 par le département des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université Toulouse II - Jean Jaurès, vise à former de futurs coordinateurs de structures œuvrant dans les domaines du social, du culturel, du tourisme et du sport.

Le cursus de la formation offre des contenus qui s'articulent autour de la connaissance historique et institutionnelle du domaine de l'animation, de la mise en œuvre d'un diagnostic territorial et/ou de structure, maîtrise de l'ingénierie de projet, etc., soit un large champ de compétences qui se structure autour de quatre grands domaines : ingénierie de projets, travail de coordination avec des partenaires, analyse des pratiques professionnelles dans l'animation socio-éducative et méthodologie de la recherche. La formation est ainsi construite à partir de 400 heures d'enseignement à l'université, auxquelles s'ajoutent 450 heures de travail sur le terrain (8 semaines de stage et 150 heures de projets tuteurés) et 300 heures pour le mémoire.

La licence se positionne sur un créneau où l'université était absente, mais qui, compte tenu de la situation économique et sociale en France et dans la région Midi-Pyrénées, offre des opportunités d'emplois (de cadres) dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle accueille une vingtaine d'étudiants par an, qui trouvent majoritairement un emploi dans la région.

## Avis du comité d'experts

La formation présente un ensemble d'atouts tant en matière d'enseignement, de la qualité de son équipe pédagogique et par son niveau de ses effectifs. Elle regroupe en effet un ensemble d'enseignements qui s'articulent correctement avec ses engagements. Son cursus offre des contenus construits autour de la connaissance universitaire et institutionnelle de l'animation, de la mise en œuvre d'un diagnostic territorial et/ou de l'ingénierie de projets, etc., soit un large choix de compétences (qui sont bien détaillées dans la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et l'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD). Les connaissances et compétences attendues se structurent autour de quatre domaines : ingénierie de projets, travail de coordination avec des partenaires, analyses des pratiques professionnelles dans l'animation socio-éducative et méthodologie de la recherche. Les enseignements proposés sont en accord avec les objectifs de la formation : élaboration d'un diagnostic, méthodologie, coordination des acteurs sociaux. L'équipe pédagogique est dirigée par un maître de conférence (MCF) en sciences de l'éducation, discipline dans laquelle la formation s'inscrit. Elle est composée d'un professeur d'université, de 12 MCF, de 3 adjoints temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et de deux professionnels, dont l'un a le statut de professeur associé (PAST). Les enseignants-chercheurs relèvent principalement des sciences de l'éducation (section 70 du CNU), sauf un de la section géographie (section 11 du CNU). Les interventions extérieures ne représentent que 24 % du total des heures. Les effectifs sont stables depuis 2010. On compte en moyenne une vingtaine d'étudiants inscrits, avec une forte sélection, puisque l'on compte en moyenne 80 dossiers de candidature par an. Enfin, il faut souligner que les étudiants diplômés sont insérés dans le marché du travail après leur diplôme dans des structures correspondant aux objectifs de la licence, soit des associations éducatives ou encore dans le domaine de l'économie sociale ou des structures publiques comme Pôle emploi. Les postes occupés sont assez variés : d'animateur à directeur adjoint, certains diplômés passant d'ailleurs assez rapidement directeur adjoint après un emploi d'animateur.

L'ensemble de ces considérations fait que la formation semble répondre aux enjeux économiques et sociaux actuels tant au niveau national que régional : former des cadres compétents en matière de management de projet en économie sociale et solidaire. Cette ambition se concrétise par une bonne articulation entre enseignement théorique et

mise en pratique des connaissances acquises grâce d'une part à une équipe enseignante bien impliquée et diversifiée (université/monde économique), d'autre part à un réseau dense de professionnels. Cependant, la formation est davantage construite sur le champ du management de projet en économie sociale en général, peu de place étant finalement faite aux services à la personne.

## Éléments spécifiques

<p><b>Place de la recherche</b></p>	<p>Plusieurs enseignants-chercheurs en science de l'éducation interviennent dans la formation et des membres du comité de perfectionnement exercent des activités de recherche en lien avec les champs professionnels de l'animation. Ils sont membres de l'unité mixte de recherche (UMR) Education, Formation, Travail et Savoirs de l'université de Toulouse Jean Jaurès et participent à des réseaux de recherche nationaux sur les processus de professionnalisation et les pratiques des animateurs socio-culturels. Les résultats de ces travaux de recherche sont présentés aux étudiants qui peuvent ainsi se familiariser avec la recherche sur ces sujets. L'ouverture d'un master professionnel <i>Politique enfance jeunesse</i> a permis de développer des enseignements et des travaux de recherche sur les métiers de l'animation.</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>	<p>La professionnalisation est centrale à différents niveaux : par l'articulation entre enseignements théoriques et application des savoirs et compétences dans le cadre de stage (qui se déroule tout au long de l'année universitaire) et de projets tuteurés. Le réseau de relations avec des professionnels permet une bonne articulation entre l'université et le monde économique. Cependant, le nombre de professionnels dans la formation est assez réduit (1 PAST pour 12 MCF et 1 professeur) dans l'équipe enseignante, en dehors des interventions ponctuelles d'un ensemble d'intervenants extérieurs.</p>
<p><b>Place des projets et stages</b></p>	<p>Le stage d'une durée de huit semaines se déroule au cours de l'année universitaire, contribuant à renforcer le lien entre formation et professionnalisation. Il est en effet important que le stage se déroule au cours de l'année universitaire, afin de renforcer entre l'enseignement et l'acquisition d'une expérience professionnelle. Mais cela pose le problème de cohérence avec l'arrêté du 17 novembre 1999 qui impose normalement un stage de 12 à 16 semaines (article 7).</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>	<p>La formation accueille des étudiants étrangers et en envoi également à l'étranger, mais la place de l'international est très faible dans la formation. Il n'y a pas d'action particulière en la matière, ni pour développer l'enseignement des langues.</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>Le recrutement se fait sur dossier de pré-sélection, et pour les candidats sélectionnés, par un entretien individuel. Certains étudiants sont définitivement retenus dans la mesure où ils possèdent un projet d'études clairement défini, un lieu de stage validé par l'équipe pédagogique (il s'agit certainement des étudiants en formation continue, mais cela n'est pas écrit de façon explicite dans le dossier). Les étudiants autorisés à déposer un dossier sont issus de parcours en sciences humaines et sociales, d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ou Brevet de Technicien Supérieur (BTS), il peut aussi s'agir de personnes en reprise d'études (via un dispositif de Validation des acquis de l'expérience ou VAE). Mais, les tableaux en annexe semblent montrer qu'il n'y a pas d'inscription d'étudiants en VAE. Le taux élevé de réussite s'explique en partie (outre la sélection drastique des dossiers) par la mise en place d'un dispositif d'aide personnalisée pour accompagner les étudiants.</p>

<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>	L'ensemble des cours est en présentiel. Mais un très petit nombre d'étudiants sont inscrits en formation continue. Sur la place du numérique, il est indiqué que la formation s'inscrit dans les modalités générales de l'établissement, sans autre précision.
<b>Evaluation des étudiants</b>	L'évaluation des étudiants est conforme à la politique générale de l'établissement. La validation s'effectue grâce à la moyenne de 10/20, sans note éliminatoire. Le mémoire et le projet tuteuré sont évalués par dossier et par une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.
<b>Suivi de l'acquisition des compétences</b>	Les étudiants sont sollicités à plusieurs reprises pour faire le point sur leurs apprentissages, évaluer leurs besoins et faire état de difficultés éventuelles. Des fiches sont remplies par les étudiants à trois reprises au cours de l'année. Dans les fiches RNCP et l'ADD, les compétences que l'étudiant doit maîtriser à la fin de sa formation sont listées (élaboration d'un diagnostic, coordonner des acteurs sociaux et politiques, etc.) ainsi que le type de poste que le diplômé pourra occuper (chargé de mission, animateur de projet, directeur de services départementaux, etc.).
<b>Suivi des diplômés</b>	Des enquêtes sont effectuées tous les ans par l'université par courriel. Le taux de répondants est exceptionnellement élevé (près de 80 %). Le dossier contient quelques précisions sur le type d'emplois que des étudiants à l'issue de leur formation. Il est indiqué que la majorité des étudiants ne poursuivent pas d'études après leur diplôme (2 sur 12 en 2011, 4 sur 20 en 2012 et 1 sur 13 en 2013) et sont directement insérés dans le marché du travail. En 2011, 75 % des étudiants ayant répondu à l'enquête occupaient un emploi, 80 % en 2012 et 77 % en 2013. Les emplois cités se situent principalement dans le monde associatif et du secteur public à des postes qui semblent correspondre aux objectifs du diplôme.
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>	La formation dispose d'un conseil de perfectionnement qui comprend les coordinateurs des unités d'enseignement, le responsable pédagogique, des anciens étudiants de la formation et des professionnels. Il se réunit deux fois par an. A la fin de l'année, les résultats sont présentés avec l'évaluation de la formation par les étudiants. Les enseignants et les professionnels donnent leur avis sur l'organisation et les apports effectués et font des propositions si nécessaires.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- La formation semble répondre aux besoins professionnels d'une activité en expansion, celui de l'économie sociale et solidaire.
- Le taux d'insertion professionnelle des étudiants est élevé. En outre, 80 % des étudiants qui ont répondu à l'enquête d'insertion professionnelle de l'université ont déclaré avoir un emploi dans les domaines d'activité ciblés par le diplôme.
- La formation s'intègre dans l'établissement par un parcours de bac + 2 (y compris BTS et DUT) jusqu'à un master, ce qui contribue à construire une filière de formation cohérente aboutissant à l'acquisition de connaissances de haut niveau dans le domaine de l'intervention sociale.
- La formation est bien structurée pour assurer la réussite des étudiants : la formation assure une bonne liaison avec le monde professionnel d'une part, et le suivi individualisé des étudiants permet à ces derniers d'acquérir des connaissances solides tant sur le plan académique que pour enrichir leur expérience professionnelle.

### Points faibles :

- La place laissée aux services à la personne n'est pas très apparente.
- La formation présente une faiblesse de l'international : peu d'étudiants étrangers.
- Le taux d'implication des professionnels (24 %) est en dessous du cadrage de l'arrêté de 1999 et est de fait insuffisant.
- Peu d'étudiants de la licence sont inscrits en formation continue, alors que cela constitue un des objectifs de la formation.

### Conclusions :

La formation présente une bonne articulation entre enseignement et insertion professionnelle grâce à un volume de cours important d'une part, un stage qui se déroule sur l'ensemble de l'année universitaire et un projet tuteuré d'autre part, mais elle est peu (voire pas) positionnée sur l'activité des services à la personne, alors que cela constitue l'un de ses objectifs majeurs.

Une bonne articulation est construite entre l'enseignement universitaire et l'application de ces connaissances dans un projet professionnel, grâce à un réseau dense de professionnels. Malgré un pourcentage trop faible d'interventions de professionnels, cette bonne articulation entre enseignement universitaire et monde économique (outre la forte sélection des dossiers, les étudiants sont sélectionnés sur la base de leur projet) explique pour une large part, le fort taux de réussite (la quasi-totalité des étudiants inscrits obtiennent le diplôme) et la bonne insertion professionnelle des diplômés à des postes correspondant aux champs d'étude de la licence.

# Observations de l'établissement

## Licence Professionnelle

Dénomination nationale : Intervention sociale  
Spécialité Animation

Référence de l'avis : A2016-EV-0311383K-S3LP160010899-010188-RT

### ■ Observations :

Réponses aux points faibles de la formation pointés par les évaluateurs du HCERES :

Point 1 : « *La place laissée aux services à la personne* »

Le service à la personne est un champ qui se développe et se professionnalise. Il est en effet important que notre formation prenne en compte les nouveaux besoins des employeurs dans les métiers de l'animation. Le changement de l'intitulé de la mention de la formation (Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle), suite à l'arrêté du 27 mai 2014, nous incite à élargir nos relations avec les champs professionnels de l'animation sociale. Néanmoins, il est important de rappeler que notre formation ne vise pas à construire des compétences spécifiques liées à un contexte professionnel particulier (l'animation dans une MJC, une maison de quartier, une collectivité territoriale, etc.) ou à la prise en charge d'un type de public particulier (publics de l'enfance, de la jeunesse, des adultes dépendants, etc.). La licence professionnelle vise à former des cadres de l'animation qui seront amenés à développer des compétences d'ingénierie de projet, de travail de coordination avec les partenaires privés et publics, d'analyse des pratiques professionnelles, des organisations et des institutions. Par conséquent, le choix des contextes de travail et des publics avec lesquels les étudiants sont amenés à mettre en œuvre ces compétences transversales est fortement lié à leur engagement dans le stage professionnel et à la production du mémoire professionnel. A notre niveau, il s'agit de développer et d'élargir nos réseaux professionnels afin que les étudiants puissent s'impliquer, au sein de leurs stages, dans une pluralité de champs professionnels relatifs à l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle dont celui des services à la personne.

Point 2 : « *La formation présente une faiblesse de l'internationale : peu d'étudiants étrangers* »

Durant le dernier quinquennat, nous nous sommes investis principalement sur le développement de réseaux professionnels – aux niveaux régional et national - afin d'augmenter et de diversifier nos structures d'accueil des stagiaires, d'impliquer les employeurs dans l'organisation et le fonctionnement de la licence puis d'augmenter son attractivité auprès des étudiants et des salariés. Le résultat de ce travail est positif puisque nous avons beaucoup de candidats (une moyenne de 80 dossiers de candidature chaque année) originaires de toutes les régions françaises. Nous disposons également d'un réseau professionnel local impliqué dans l'organisation et le fonctionnement pédagogique de la formation. Néanmoins, conformément à l'avis du HCERES, il nous reste à développer le réseau international afin d'élargir l'attractivité de la formation. En lien avec le master Politique Enfance Jeunesse, nous souhaitons développer durant les prochaines années des partenariats avec d'autres universités étrangères qui proposent des formations dans les métiers de l'animation et de l'intervention sociale afin d'élaborer des échanges entre étudiants.

Point 3 : « *le taux d'implication des professionnels (24%) est en dessous du cadrage de l'arrêté de 1999 et est de fait insuffisant* »

Cette remarque concerne uniquement le taux d'implication des professionnels dans les enseignements de la formation. Du point de vue de leur implication dans l'organisation de la formation puis dans l'encadrement des étudiants au sein des structures d'accueil des stages, nous avons développé un réseau relativement dense et fonctionnel. Par exemple, le nombre de conventions passées avec des structures différentes pour l'accueil des stagiaires est relativement dense (72 conventions passées depuis les 5 dernières années). De même, la participation des professionnels au conseil de perfectionnement, à la conception des projets tuteurés et aux soutenances de mémoires professionnels est importante. Pour le prochain quinquennat, nous développerons l'implication des professionnels dans les apports disciplinaires de la formation, notamment dans les UE « S'approprier une culture générale et professionnelle » et « Élaborer, mobiliser et évaluer différentes ressources au service d'un projet ». Nous intégrerons, entre autres, davantage de professionnels exerçant dans le champ de l'animation sociale.



Point 4 : « *Peu d'étudiants de la licence sont inscrits en formation continue, alors que cela constitue un des objectifs de la formation* »

Jusqu'à présent, nous avons environ un tiers des étudiants de la formation continue qui intègre chaque année la licence professionnelle. Nous souhaitons continuer à maintenir la mixité du public du point de vue des parcours professionnels, puis donner la possibilité aux étudiants de formation initiale de s'inscrire dans la formation. Pour maintenir le nombre d'étudiants inscrits en formation continu, voire l'augmenter conformément à l'avis de l'HCERES, nous envisageons durant le prochain quinquennat de continuer à développer la communication de la formation au sein des réseaux professionnels ainsi que l'accompagnement des candidats et de leurs structures concernant notamment les aspects techniques et financiers (qui sont les premiers freins repérables à l'entrée en formation des salariés).